

Régisseur Son

Le régisseur de spectacle son réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il gère et coordonne les moyens humains et les équipements techniques dédiés à la sonorisation qui lui sont confiés.

- ✦ Du 1er septembre 2025 au 25 août 2027
- ✦ 994 heures en centre / 35h semaine
- ✦ 14 apprentis
- ✦ Titre professionnel de niveau 5 en cours de renouvellement au RNCP
- ✦ Site de Carquefou



Public visé

- ✦ Jeunes de 18 à 30 ans, ayant un fort intérêt pour le spectacle, motivés par le travail d'équipe et ayant une bonne aptitude au travail manuel et technique

Niveau d'expérience préalable

- ✦ Avoir une expérience dans le secteur du spectacle vivant (stages, bénévolat ou autres)
- ✦ Une connaissance des secteurs électricité, électronique, électrotechnique, sera un plus dans l'appréciation des candidatures

Prérequis

- ✦ Etre âgé de 18 ans et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.
- ✦ Etre titulaire d'un baccalauréat ou titre niveau 4

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation s'orientent vers l'exploitation et la conduite de spectacle. A savoir :

- ✦ Comprendre une demande artistique
- ✦ Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques
- ✦ Analyser la fiche technique et évaluer la faisabilité d'un projet
- ✦ Proposer des options et/ou procéder aux adaptations techniques nécessaires
- ✦ Rédiger la fiche technique du spectacle ou de l'évènement
- ✦ Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique
- ✦ Proposer des améliorations de fonctionnement

Programme

✦ Enseignements techniques

Acoustique / Chaîne électro-acoustique / Architecture systèmes Matériel et équipements de sonorisation, Réseaux numériques audio, Consoles / amplifications / enceintes / périphériques, Systèmes de diffusion audio, Capteurs et système HF, Mise en exploitation des systèmes de sonorisation, Paramétrage et réglage des systèmes de sonorisation, Gestion de régie son / Mixage / Prise de son, Gestion et exploitation d'un spectacle

✦ Enseignements électriques

Lois fondamentales, Technologie du matériel, Bilan de puissance, Préparation aux habilitations électriques

✦ Enseignements fondamentaux

Environnement professionnel / Institutions culturelles, Histoire du spectacle, Analyse d'oeuvre / Dramaturgie scénique, Droit du travail, Mathématique, Physique / Informatique et réseau

✦ Enseignements sécurité

Sécurité des ERP, Prévention des risques auditifs et sonores, Sécurité incendie, Prévention des risques liés au travail en hauteur

✦ Enseignements gestion et encadrement

Communication, Gestion d'organisation d'un spectacle, Gestion d'équipe et ressources humaines, Budget de fonctionnement, Organisation et logistique d'équipements.

Evaluation et suivi

- ✦ Evaluations tout au long de la formation (contrôle continu)
- ✦ Bilans collectifs et individuels
- ✦ Suivi des périodes en entreprise
- ✦ Bilans réguliers avec l'employeur
- ✦ Suivi du livret d'apprentissage
- ✦ Enquêtes d'insertion professionnelle (post-formation)

Moyens pédagogiques

- ✦ Des moyens techniques pour un apprentissage en conditions réelles : plateaux techniques entièrement équipés, matériel d'éclairage, de sonorisation et de distribution électrique, salles de cours équipées de tableaux interactifs, atelier de maintenance
- ✦ Prêt d'un ordinateur portable durant la totalité de la formation
- ✦ Equipement de Protection Individuelle fourni à l'entrée en formation
- ✦ Des formateurs tous professionnels en activité dans les différents domaines du spectacle vivant
- ✦ Cours théoriques et pratiques, mises en situation professionnelle

Modalités d'admission

Conditions d'accès

- + Avoir un état de santé compatible avec le métier visé ou bénéficier d'une prise en charge
- + Déposer un dossier de candidature complet (accessible sur le site internet : www.staff.asso.fr)
- + Pour les étrangers, avoir un titre de séjour permettant le suivi de la totalité de la formation et autorisant l'activité professionnelle

Conditions d'accès spécifiques pour l'apprentissage

- + Critère d'âge : avoir au moins 18 ans et au plus 30 ans à l'entrée en formation
- + Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation

Modalités de sélection

- + Tests écrits (niveau seconde à baccalauréat)
- + Jury de sélection : entretien individuel ayant pour objectif la présentation du projet professionnel.

Contenu des tests écrits

- + Mathématiques : logarithmes ; équations à une et deux inconnues ; trigonométrie ; calculs d'aires et de volumes ; racines carrées.
- + Français : orthographe et conjugaison
- + Culture générale du spectacle vivant

Calendrier sélection 2025

- + Information collective : 29/01
- + 1ère période de sélection : 03/04 et 04/04
- + Date limite de candidature : 25/03
- + 2e période de sélection : 06/05 et 07/05
- + Date limite de candidature : 23/04

Sous réserve de places disponibles

- + 3e période de sélection : 17/06
- + Date limite de candidature : 09/06

Certification

--EN ATTENTE DE RENOUVELLEMENT--

Cette formation permet l'obtention d'un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles : n° RNCP36484 en date du 01/06/2022.

La certification du titre de Régisseur Son est acquise si le candidat valide la totalité des blocs de compétences, à savoir 6 blocs de compétences ci-après.

RNCP36484BC01

Préparer l'accueil technique et la tournée d'un spectacle

RNCP36484BC02

Encadrer opérationnellement une équipe

RNCP36484BC03

Organiser la sécurité des salariés et du public

RNCP36484BC04

Gérer les stocks et la maintenance d'un équipement scéno-technique

RNCP36484BC06

Répondre techniquement à une demande artistique son

RNCP36484BC07

Réaliser et adapter des plans avec un logiciel de DAO 2D

La certification organisée par l'organisme certificateur ISTS, intègre l'entretien final de certification. Lors de cet entretien, le jury de certification prend connaissance de l'ensemble des résultats relatifs au candidat et délibère sur l'obtention de la certification soit totale ou soit partielle.

Coût et financement de la formation

- + La formation est gratuite et rémunérée en apprentissage, pour l'apprenant.
- + L'entreprise prend en charge la rémunération de l'apprenti et le coût de la formation via un versement de sa taxe d'apprentissage, selon un coût contrat, versé à son opérateur de compétences (OPCO)

STAFF

7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU

☎ 02 40 25 28 36

Nous contacter :

Gestionnaire de formation : gestionformation@staff.asso.fr

Référent handicap : accompagnement@staff.asso.fr